

Extrait du Ifag Alumni

<http://www.ifag-alumni.com>

Attestation de diplômes

- Fr - Rubriques principales - Les services - Attestation de diplômes -

Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2009

Ifag Alumni

Principe :

Si tu perds ton diplôme, IFAG-Alumni peut te délivrer une attestation de scolarité ou une attestation de matières. N'hésite pas à s'adresser directement à nous car les 9 centres IFAG nous renvoient les demandes.

La démarche :

- Formuler ta demande soit par email, soit par téléphone, soit par fax
- Préciser la date d'obtention de ton diplôme et le centre IFAG
- Indiquer tes coordonnées complètes actuelles pour te joindre si nécessaire

Si tu es diplômé et adhérent : nous t'envoyons immédiatement l'attestation.

Si tu es diplômé mais non-adhérent : nous t'envoyons une facture puis, à réception de ton chèque, nous t'envoyons l'attestation.

Autre possibilité si tu résides à Paris : téléphoner et venir chercher l'attestation au siège (106 Boulevard Malesherbes - 75017 Paris)

Les frais

- Gratuité pour les adhérents
- 20 € pour les non-adhérents

Bon à savoir :

Cette prestation est un réel service. Les organismes publics ne délivrent aucun duplicata si tu perds ton diplôme.